

31.10.2019



Sujet : Concernant le transport et la vente de produits à notre insu depuis la Turquie en destination d'Europe.

POUR ÊTRE ENVOYÉ AUX POINTS DE VENTE DE L'UNION EUROPÉENNE,

Kristal est une marque d'huile d'olive préférée sur le marché européen depuis de nombreuses années, connue pour ses emballages et ses produits de qualité conformes à la réglementation.

Tous nos produits d'exportation sont à la fois en termes de contenu du produit et d'informations d'étiquetage conformes aux exigences des contrôles douaniers du Ministère du Commerce de la République de la Turquie et à la législation applicable du pays d'exportation. Nos produits exportés vers l'Union européenne sont préparés conformément aux réglementations de l'Union européenne. Nous avons dans tous les pays européens des concessions qui livrent nos produits aux points de vente. Nous préparons nos produits dans notre usine d'Izmir Bornova conformément à vos commandes et nous assurons des envois conformes aux opérations d'exportation correspondantes.

Selon nos constatations ; des produits sont envoyés vers les pays européens depuis la Turquie à notre insu. Les produits préparés avec des informations en turc à être vendus sur le marché intérieur en Turquie sont mis en vente en Europe, ce qui peut en particulier conduire à des résultats inappropriés en termes de législation sur l'étiquetage. De cette manière, des amendes élevées sont payées par le supermarché qui vend le produit en Europe et par le grossiste qui dessert le supermarché.

Nous tenons à vous informer que nous ne saurions être tenus responsables des sanctions pénales pouvant résulter de nos produits de marque «Kristal» qui ont été constatés comme non conformes à la législation européenne et que vous obtiendrez sur le marché hors de nos revendeurs européens.

Comme vous le savez, les produits d'huile d'olive turque sont soumis à une taxe de l'Union européenne de 1,2 € / kg. On paie ce taxe pour les produits légalement importés dans l'Union européenne. Nos produits de marque «Kristal» qui sont vendus en dehors de nos revendeurs, donc dans les supermarchés qui mettent en vente à un prix plus abordable, ont le risque d'être amenés de la Turquie par des moyens illégaux. En cas de participation au commerce de ces produits, vous participerez à ce système de commerce illégal et serez passible de sanctions pénales dans votre pays de l'Union européenne.

Comme indiqué ci-dessus, nous vous prions de bien vouloir partager avec nous les informations d'étiquette, des photos et d'autres informations relatives à nos produits si vous pensez qu'ils sont proposés à la vente à l'insu de notre société.

Cordialement,

TİCARET VE SANAYİ KONTUVARİ
TARAFINDAN İMZA
ŞİRKETİ